

**H.E. António Guterres**  
**Secrétaire Général**  
**Nations Unies**  
**New York, NY 10017**  
**USA**

Tunis le 14 Mars 2024

**Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies**

*Honorable Secrétaire Général,*

J'ai l'honneur de vous confirmer que L'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante :

- Participation à des initiatives de renforcement des capacités : Organiser des ateliers et des séminaires pour sensibiliser les membres de l'ATIC sur les pratiques durables dans le domaine du capital-investissement.
- Collaboration avec les réseaux locaux : S'engager activement avec les réseaux locaux du Pacte mondial pour partager les meilleures pratiques et échanger des idées avec d'autres acteurs du secteur en Tunisie.
- Promotion des investissements durables et responsables.
- Plaidoyer pour des politiques gouvernementales qui favorisent l'investissement durable et encouragent les entreprises à prendre en compte les objectifs de développement durable.
- Participation à des événements et conférences organisés par le Pacte mondial pour rester informés des dernières tendances et des meilleures pratiques en matière de durabilité en rapport avec le secteur du capital-investissement.
- Promotion de la transparence et des investissements responsables : Encourager les membres à adopter des pratiques de transparence et de responsabilité dans leurs opérations d'investissement, conformément aux principes du Pacte mondial.
- Participation aux « Recognition Programs » : S'impliquer dans les programmes de reconnaissance du Pacte mondial pour être reconnu pour les efforts de l'association en faveur du développement durable.



- Communication des progrès : Soumettre régulièrement des rapports sur les progrès réalisés dans l'intégration des principes du Pacte mondial dans les activités de l'ATIC.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Meilleures salutations,

**Mohamed Salah FRAD**

**Président de l'ATIC**

